

Association des Cercles d'Etudiants Luxembourgeois

B.P. 63
L-7201 Walferdange
Grand Duchy of Luxembourg



1, rue de la Loge
L-1945 Luxembourg
Grand Duchy of Luxembourg

Luxembourg, le 9 novembre 2006

Communiqué de presse

L'ACEL rencontre le Ministre du Travail et de l'Emploi au sujet du projet de loi 5611

Le projet de loi 5611, qui suscite le débat auprès de la jeunesse luxembourgeoise, a aussi interpellé l'Association des Cercles d'Etudiants Luxembourgeois (ACEL). Suite à une première réaction à la mi-octobre via voie de presse, le texte a été débattu entre les cercles-membres et Madame la secrétaire d'Etat, Octavie Modert, à l'occasion de la Réunion Européenne des Etudiants Luxembourgeois (REEL), qui a eu lieu à Strasbourg.

A cette même occasion le Ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, a fait parvenir au comité de l'ACEL une lettre, dans laquelle, il a invité les responsables de l'association estudiantine à une entrevue, afin de présenter en détail le projet de loi et de se faire une image de l'avis des étudiants au sujet de celui-ci. Entretien de bonnes relations avec le Ministre en tant que responsable du ressort de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'ACEL a volontairement accepté cette invitation.

En date du mercredi, 8 novembre, une délégation de l'ACEL a donc été accueillie par François Biltgen. Lors de cette entrevue, le Ministre a d'abord fait une présentation détaillée du projet de loi 5611.

De son côté, l'ACEL a fait part de ses points de critique et a proposé des pistes de réflexions sur les initiatives contenues dans le projet de loi.

L'ACEL adhère aux propos de François Biltgen, disant qu'il est préférable de donner un emploi aux jeunes au lieu de devoir leur payer une indemnité de chômage. Néanmoins on tient à exprimer nos doutes en ce qui concerne la mise en pratique de ce principe.

Concernant les aspects pratiques du projet de loi, l'ACEL a félicité le Ministre de la décision de supprimer la clause sur le temps de carence de six mois, ceci suite à la pression et les arguments émis par les mouvements d'opposition syndicaux et des représentants des organisations de jeunesse.

L'ACEL a insisté sur le fait, que les jeunes diplômés ne doivent pas être comparés aux jeunes chômeurs non diplômés. Selon notre avis, on ne peut reprocher aux jeunes universitaires de ne pas prendre leurs responsabilités ou d'afficher une attitude passive. Le choix d'entamer des études supérieures démontre leur volonté de réussir dans la vie professionnelle.

Association des Cercles d'Etudiants Luxembourgeois

B.P. 63
L-7201 Walferdange
Grand Duchy of Luxembourg



1, rue de la Loge
L-1945 Luxembourg
Grand Duchy of Luxembourg

Néanmoins, l'ACEL constate toujours, que l'orientation professionnelle dans les lycées est toujours déficitaire. Celle-ci ne peut pas dépendre de la seule volonté de quelques professeurs.

Afin de résoudre la problématique du chômage, l'ACEL lance donc un appel à l'adresse de tous les partis politiques et également au secteur économique de prendre leurs responsabilités et de poser les échelons pour combattre effectivement le chômage.

Pour l'ACEL, une première étape très importante, est la réforme de l'Administration de l'Emploi (Adem). À nos yeux celle-ci n'est actuellement pas apte à remplir son important rôle. Afin de diminuer le chômage, une administration performante et adéquate est d'une grande nécessité.

L'ACEL a donc demandé en conclusion de l'entrevue, un moratoire d'un an, afin que tous les partis concernés (gouvernement, chambre des députés, syndicats, associations de jeunes, ...) puissent rediscuter du projet de loi 5611.

À cette fin, l'ACEL a également suggéré au Ministre de proposer une entrevue au mouvement d'opposition « Stopp de 5611 ».

Finalement, l'ACEL tient à souligner qu'elle continuera à suivre de près l'évolution du projet de loi 5611. La volonté de participer de façon constructive à ce débat et de plaider pour une politique ayant pour but de faire une réforme posée et bien réfléchie.